

Communiqué en date du 02 DECEMBRE 2020

### Festivités du week-end

- **Téléthon** : Malgré les conditions difficiles que nous connaissons, les bénévoles qui animent traditionnellement ce week-end de décembre ont souhaité maintenir une animation salle Maurice Bouchot. **Samedi 5 décembre de 11h30 à 20h (vente de pizza, gaufres, crêpes, etc...)** tél. : 06.89.53.63.34.
- **Saint Nicolas**. Organisée par Familles Rurales, cette manifestation ne donnera pas lieu à un défilé collectif mais St Nicolas, accompagné du boucher et du père fouettard traversera notre village ce **samedi 5 décembre** et distribuera quelques friandises. A défaut de l'accompagner dans les rues, les enfants pourront venir le rencontrer au point de rencontre le plus proche de chez eux :
  - 17H devant la salle M. Bouchot
  - 17h25 : 290 rue des Coquillottes
  - 17h50 : kiosque place de la mairie
  - 18h15 : angle des rues Colombier et Rosman.

### Crottes de chiens

« Les trottoirs ne sont pas des crottoirs ! »

Nous constatons encore une fois une recrudescence des déjections canines notamment **dans les rues des Vignes Noël et des Brascottes**. Ces incivilités sont d'autant plus intolérables que des poubelles plus nombreuses ont été déployées notamment dans ces rues et que des canisacs sont à disposition (dans les dévidoirs et sur demande en mairie). Nous remercions les propriétaires de chiens qui ont adopté les bons comportements et demandons aux réfractaires **de prendre cette habitude de ramasser les crottes de leurs chiens** afin de contribuer à la propreté de notre village.

### Fermeture de la Mairie

La mairie sera fermée pendant les fêtes de fin d'année :

**Du Lundi 28 DECEMBRE 2020 au  
Lundi 04 JANVIER 2021 INCLUS**

**Réouverture de la Mairie au public : le MARDI 05 JANVIER 2021**

En cas d'urgence, veuillez vous adresser au Maire ou à ses adjoints.

### Expérimentation Stationnement Rue Emile MOSELLY

Vous avez été nombreux à nous faire part de vos remarques concernant ce test et nous vous en remercions. L'équation qui consiste à garantir un cheminement piéton sécurisé, à maintenir un minimum de places de stationnement et à diminuer la vitesse sans pour autant créer des difficultés de manœuvre de véhicules ou des trajectoires dangereuses, est pour le moins complexe...

Pour rappel, cette portion **de rue est limitée à 30km/h**, par ailleurs nous demandons aux riverains de se stationner dans les emplacements matérialisés et de libérer les trottoirs.

**Le Maire,  
E. PAYEUR**

